

Aide à domicile

Accompagner les personnes dans leur quotidien



PAROLE DE PRO

Nous apportons du bien-être aux personnes que nous voyons. Parfois nous sommes leur seule visite de la journée. Ce qui est formidable, c'est la complicité avec les personnes, la confiance qu'elles nous accordent. »

Quelles sont les principales activités ?

Les aides à domicile interviennent entre autres auprès des personnes âgées. En étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux, elles accompagnent les personnes dans leur vie quotidienne (entretien du logement, cuisine, repas), stimulent leurs activités intellectuelles ou physiques (sorties, loisirs) et contribuent à l'épanouissement de leur vie sociale et relationnelle.

Où peut-il travailler ?

Les collectivités territoriales (centres communaux d'action sociale), les particuliers et les associations d'aide à domicile sont les principaux employeurs. À noter que ces emplois peuvent être exercés à mi-temps ou à temps complet.

Pour quelle rémunération ?

Salaires bruts :

- dans la fonction publique territoriale (primes non comprises) au 1^{er} février 2007 :
- début de carrière : 1 283 €,
- fin de carrière : 1 886 €,
- dans la convention collective de l'aide à domicile (auxiliaire de vie sociale) au 1^{er} février 2007 :
- début de carrière : 1 533 €,
- fin de carrière : 2 061 €.

Quelles sont les compétences et qualités nécessaires ?

Être à l'écoute et savoir adapter son intervention à la situation de chaque personne et à ses attentes ; être discret et respecter son intimité ; avoir des connaissances élémentaires en matière de santé et d'hygiène, savoir élaborer des repas équilibrés et adaptés.

Avoir une bonne condition physique, pouvoir assurer les déplacements des personnes privées de leur mobilité et savoir effectuer des tâches domestiques ; savoir travailler en équipe et en liaison avec d'autres professionnels et pouvoir effectuer des démarches administratives simples pour le compte de la personne aidée.

Quelle est la formation à suivre ?

Le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) est délivré à l'issue d'une formation : elle comprend 500 heures d'enseignement théorique et 560 heures de stage pratique. Elle est ouverte aux personnes de 18 ans au moins, sans condition de diplôme. La mention complémentaire Aide à domicile est un diplôme de l'Éducation Nationale équivalent au DEAVS et accessible en formation initiale et continue. Le titre professionnel Assistant de vie aux familles est un diplôme également apprécié. Ces trois diplômes sont accessibles par la validation des acquis de l'expérience.

Une journée avec...

... Myriam,

Aide à domicile



À 10 h 00, je me rends chez une dame qui a eu un cancer du sein et souffre de rhumatismes. Du fait de son âge avancé, ces maladies sont contraignantes pour sa mobilité. Ainsi, je m'occupe de son hygiène, puis quand elle est habillée, je la maquille et je la coiffe. **Pendant nos discussions, elle me raconte son histoire, ses voyages, ses enfants.** Les échanges créés avec une personne âgée sont extraordinaires.

« Je commence la journée à 8 h 30 chez un couple de personnes âgées dont le monsieur est atteint de la maladie de Parkinson.

Mon rôle est de les aider dans les tâches de la vie quotidienne : soins d'hygiène, entretien de leur domicile, gestion administrative, préparation de repas équilibrés.

C'est aussi pour eux une occasion de parler. Je leur apporte un soutien moral et pratique dans leur vie de tous les jours.



Je reprends à 16 h 00 chez une dame âgée qui est en situation d'isolement car elle a perdu son mari, il y a deux ans. Ensemble, nous sortons faire les courses, nous discutons. Ainsi, **en plus de mon apport en termes de soins, d'hygiène et d'aide aux tâches quotidiennes, je lui permets de se changer les idées. »**

Pour en savoir plus

www.metiers.santessolidarites.gouv.fr

► N° Indigo 0 825 042 042



Ministère de la Santé et des Solidarités

Ministère délégué à la Sécurité sociale aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille